PROCÉS-VERBAL DE LA SECTION FOOTBALL ANIMATION DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Réunion du mardi 15 février 2022

Présidence : **M. Gaëtan Odin**
Présents : **MM. Benjamin Caruso – Henri Blanc – Claude Fraysse – Gilbert Malzieu – Guy Rey**
Absents : **MM. Hicham Akrouh – Mohamed Belmaaziz – Thierry Bres – Marc Goupil - Alain Huc – Antoine Jimenez – Gabriel Jost – David Legras**

Le procès-verbal de la réunion du mardi 8 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

SECTION U6/U9

INFORMATION

Les plateaux de la phase 3 débuteront le 19 mars 2022.

Pour cette phase une diffusion des nouveaux secteurs a été mise en ligne.
À la suite des retours des clubs des modifications et corrections ont été apportées.

Les plateaux seront diffusés la semaine du 01 mars 2022.
Merci de transmettre au plus vite vos desideratas pour organiser un plateau ainsi que de préciser le lieu et les horaires.

Rappel :
Vous devez transmettre seulement le feuille de plateau U6/U7 ou U8/U9 au District par la messagerie officielle des clubs à l'adresse animation@herault.fff.fr.

Les feuilles de présence doivent être fournies obligatoirement par chaque club participant au plateau et conservées par le club organisateur.
Ces dernières pourront être réclamées par le District en cas de litige.

SECTION U10

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

PLATEAUX DU 5 FEVRIER 2022

NIVEAU MELANGES

Plateau 3

OJ BEZIERS
Amende : 5 € (dirigeant)

Plateau 3
LAMALOU
Amende : 5 € (dirigeant)

PLATEAUX DU 12 FEVRIER 2022

NIVEAU 1

Plateau 9
RCO AGDE 4
Amende : 5 € (dirigeant)

NIVEAU 2

Plateau 9
ST JEAN VEDAS 4
Amende : 5 € (dirigeant)

Plateau 16
ENT MONTADY VIA DOM 2
Amende : 5 € (joueur)

SECTION U11

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

PLATEAUX DU 5 FEVRIER 2022

NIVEAU 1

Poule A à Lignan
FO SUD HERAULT
Amende : 10 € (dirigeant + 1 joueur)

PLATEAUX DU 12 FEVRIER 2022

NIVEAU 1

Plateau 9
FC SETE 34 1
Amende : 10 € (dirigeant + éducateur)

NIVEAU 2

Plateau 2
VALRAS SERI 1
Amende : 5 € (dirigeant)

FESTIVAL FOOT U13

INFORMAITON

Le samedi 12 février 2022 a eu lieu le deuxième tour du festival foot U13.

Les 16 équipes qualifiées pour la finale départementale qui se jouera à Frontignan le 26 mars 2022 sont :

AS BEZIERS 1
LA CLERMONTAISE 1
AS PIGNAN 1
FC SETE 34 1
AS ST GELY 1
CASTELNAU LE CRES FC 1
JACOU/CLAPIERS FA 1
AS LATTES 1
ENT ST CLEMENT MONTFERRIER 1
RCO AGDE 1
MHSC 1
AS FRONTIGNAN 1
ENT CORNEILHAN LIGNAN 1
PI VENDARGUES 1
FC PETIT BARD 1
ARCEAUX MONTPELLIER 1

SECTION U12

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U12 NIVEAU 1

- Poule A

CLERMONTAISE 3/VALRAS CERS POR 3
Du mercredi 16 février 2022
Est reportée au samedi 5 mars 2022
(Accord des 2 clubs)

- Poule B

SETE FC 34 3/ES PEROLS 2
Du samedi 19 février 2022
Est reportée au mercredi 9 mars 2022
(Accord des 2 clubs)

FORFAITS

US BEZIERS 2
56434.1 – U12 honneur (A) du 9/02/2022
À Valras

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ENT VALRAS CERS 5 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe US BEZIERS 2 avec amende de 28€ (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe VALRAS CERS 5 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

JACOU CLAPIERS FA 5
56487.1 – U12 honneur (B) du 29/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

M. ARCEAUX 4
56487.1 – U12 honneur (B) du 29/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

PUISSALICON MAGA 2
55867.1 – U12 niveau 1 (A) du 9/02/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

ES GRAND ORB 2
55867.1 – U12 niveau 1 (A) du 9/02/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

AS MONTARNAUD 1
56312.1 – U12 excellence (A) du 5/02/2022
Amende : 5 € (banc)

VENDARGUES PI 3
56400.1 – U12 excellence (C) du 5/02/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

AGDE RCO 6
56308.1 – U12 excellence (A) du 5/02/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

FC SAUVIAN 1
56308.1 – U12 excellence (A) du 5/02/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

SECTION U13

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U13 NIVEAU 1

- Poule C

FRONTIGNAN AS 2/ST MARTIN LONDRES 1
Du samedi 5 février 2022
Est reportée au samedi 5 mars 2022
(Accord des 2 clubs)

U13 NIVEAU EXCELLENCE

- Poule A

PUISSALICON MAGA 1/CORNEILHAN LIGNAN 2

Du samedi 19 février 2022
Est reportée au mercredi 16 mars 2022
(Accord des 2 clubs)

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

ENT CORNEILHAN LIGNAN 1
55743.1 – U13 niveau 1 (A) du 5/02/2022
Amende : 10 € (arbitre + arbitre assistant)

BEZIERS AS 2
55743.1 – U13 niveau 1 (A) du 5/02/2022
Amende : 10 € (arbitre assistant + banc)

AC ALIGNAN 1
56188.1 – U13 honneur (A) du 5/02/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

ST JEAN VEDAS 2
56100.1 – U13 excellence (C) du 5/02/2022
Amende : 5 € (banc)

FEUILLES DE MATCH ADRESSÉES HORS DÉLAIS

Vu les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

ALIGNAN AC 1
56188.1 – U13 niveau honneur (A) du 5/02/2022
Amende : 50 € : 2ème H.D : 1er HD JO24 animation (cachet de la poste du 14/02/2022)

GIGEAN RS 1
56216.1 – U13 niveau honneur (B) du 29/01/2022
Amende : 50 € : 4ème H.D : 3ème HD JO23 seniors (cachet de la poste du 8/02/2022)

ST AUNES GS 1
56266.1 – U13 niveau honneur (C) du 5/02/2022
Amende : 50 € : 2ème H.D : 1er HD JO24 animation (cachet de la poste du 10/02/2022)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – RAPPEL

FC SETE 34 2
55732.1 – U13 niveau 1 (A) du 19/02/2022

VILLEVEYRAC US 1
56043.1 – U13 excellence (B) du 16/02/2022

ST ANDRE SANGONIS 1
56088.1 – U13 excellence (C) du 19/02/2022

PUIMISSON AS 1
56179.1 – U13 honneur (A) du 19/02/2022

SUD HERAULT FO 2
56293.1 – U12 excellence (A) du 19/02/2022

US BEZIERS 2
56441.1 – U12 honneur (A) du 16/02/2022

MONTPEYROUX FC 1
56429.1 – U12 honneur (A) du 19/02/2022

PUISSALICON MAGA 3
56435.1 – U12 honneur (A) du 19/02/2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du mardi 8 mars 2022, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

ERRATUM

L'Officiel 34 N° 25 du 11 février 2022

Rubrique forfait

FCO VIAS 1
56213.1 – U13 niveau honneur (B) du 29/01/2022
À Gignac

Courriel du samedi 5 février pour signaler des cas Covid. REFUS, seulement 2 certificats positifs Covid transmis au District.
Amende : ANNULEE

Forfait déjà appliqué JO 24

Prochaine réunion le mardi 1er mars 2022.

Le Président,
Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance,
Henry Blanc